

Projet d'aménagement Python-Duvernois

Concertation sur la question du sport dans le quartier /

Moment d'échanges avec les usagers du TEP Davout

Le 18 juillet 2015, de 15h à 17h, sur le TEP du 134 boulevard Davout

Personnes présentes :

- Environ **20 usagers du TEP Davout** âgés entre 18 à 30 ans,
- **Fabien Riquier** et **Jérôme Sitruk**, président et coordinateur jeunesse de l'association "Plus Loin",
- **Alexandre Gauffeny**, chef de secteur, responsable du centre sportif Bagnolet,
- **Hélène Vicq**, adjointe à la Maire du 20e en charge de l'urbanisme, de l'architecture et du GPRU,
- **Epara Epara Epency**, adjoint à la Maire du 20e, en charge du sport,
- **Pierre Delotte**, cabinet de la Mairie du 20e, en charge de la Politique de la Ville,
- **Clémence Vaurie**, cabinet de la Mairie du 20e, en charge de l'urbanisme, de l'architecture et du GPRU,
- **Jacques Baudrier**, conseiller de Paris délégué à l'architecture et aux grands projets de renouvellement urbain,
- **Caroline Wajsfelner**, chef de projet à la direction de l'urbanisme de la ville de Paris
- **Michel Seban**, **Jean-Luc Perez**, **Clémence Augendre**, agence Babel + Prado, en charge de l'étude
- **Franck Leibundgut**, agence Ville Ouverte en charge de la concertation



Le samedi 18 juillet, de 15h à 17h, la mairie du 20^e arrondissement, la Direction de l'Urbanisme, l'agence Babel + Prado en charge du projet et l'agence Ville Ouverte en charge de la concertation se sont rendus sur le TEP du 134 boulevard Davout pour aller à la rencontre des usagers de cet équipement du quartier.

Le projet d'aménagement Python-Duvernois prévoit **la construction d'une piscine à l'emplacement du TEP Davout**. Ce dernier, en tant qu'équipement important de Python-Duvernois et des quartiers alentours, doit trouver un nouvel emplacement de manière provisoire pendant le chantier et de manière définitive dans le cadre du projet.

Cette rencontre a été l'occasion de **présenter aux usagers du TEP Davout les objectifs du projet d'aménagement**, de les **informer sur la relocalisation définitive du TEP** dans le périmètre de l'opération et de les **consulter sur les différentes hypothèses de relocalisation temporaire** de l'équipement pendant la phase de chantier de la piscine. Une maquette du secteur a permis aux participants de bien comprendre comment le projet modifiera le secteur et de réfléchir à la manière dont celui-ci peut répondre avec plus de justesse aux préoccupations et pratiques des habitants.

Le **présent compte-rendu**, élaboré par l'agence Ville Ouverte, restitue les avis et attentes exprimées lors de cette rencontre par les usagers du TEP Davout et les éléments de présentation et de réponses apportées par la Ville de Paris et la Mairie du 20^e arrondissement. Pour plus de clarté, ces derniers sont retranscrits dans un cadre.

SOMMAIRE

1. Premiers échanges et questions.....	p.2
1.1. Pourquoi une piscine, ici ?.....	p.3
1.2. "Le TEP c'est un lieu. Ce n'est pas qu'un terrain.".....	p.3
1.3. "Si vous le déplacez ici, vous cassez tout !".....	p.4
2. Présentation et travail autour de la maquette.....	p.4
2.1. Un nouveau "centre" pour le quartier.....	p.4
2.2. Un alternative à étudier : reconstruire le TEP au sud de la rue Serpollet ?.....	p.5
2.3. Une relocalisation temporaire souhaitée à l'est, le long du chantier de la piscine.....	p.6
3 Tableaux de synthèse.....	p.7
3.1. L'emplacement définitif du TEP.....	p.7
3.2. Les emplacements provisoires du TEP pendant les travaux.....	p.8

1. De premiers échanges et questions

1.1. "Pourquoi une piscine, ici ?"

En 2013, des échanges avaient été menés avec certains des participants dans le cadre de la précédente étude sur la question du TEP Davout. Mais, à cette époque, ils expliquent que **les choix réalisés n'avaient pas pris en compte leur attente de conserver le TEP à son emplacement actuel**.

Aujourd'hui, ils ne comprennent pas la décision de la Ville d'implanter une nouvelle piscine à l'emplacement du TEP. Les participants contestent fortement le déplacement du terrain. Aussi, ils estiment ne pas avoir été consultés assez en amont de cette décision qu'il juge arbitraire : *"ça ne sert à rien de venir nous voir si tout est déjà décidé..."*.

"Pourquoi une piscine ici ?". Si pour quelques-uns la construction d'une piscine est une bonne idée qui profitera aux enfants de Python et de Saint-Blaise, d'autres jugent qu'elle n'est pas une priorité, notamment au regard des deux bassins qui existent aujourd'hui dans le 20^e arrondissement : un dans le centre sportif Louis Lumière et l'autre dans la rue Vitruve. *"Pourquoi ne pas les réaménager, les agrandir et les ouvrir au public ?"*. Par ailleurs, pour certains, implanter une piscine payante à la place du TEP Davout est un moyen

pour la Mairie de faire des bénéfices au détriment des usagers du TEP qui va disparaître : "*vous allez vous faire de l'argent sur notre dos avec ce projet*".

Les participants proposent de reconstruire le terrain sur le toit de la future piscine. Ils citent plusieurs équipements sportifs parisiens concernés par ce type d'opération et souhaiteraient que cette option soit étudiée par la Ville : "*à Alexandre Dumas, la piscine est sous un gymnase. Pourquoi vous ne faites pas ça ici ? Un gymnase ça serait bien ici. C'est ce dont on a besoin. Mais on veut pouvoir y accéder tout le temps*" ; "*Pourquoi ne pas mettre le terrain au-dessus de la piscine ? Ils l'ont fait dans le 19e [rue Matisse]. D'expérience, ça marche. Pourtant, il y a une plus grande densité de logement là-bas.*"

Une piscine pour les habitants du 20e arrondissement. Epara Epara Epency explique les raisons qui ont conduit à implanter une piscine à l'emplacement du TEP Davout. Le 20^e ne compte que deux bassins école (Vitruve et Louis Lumière), qui plus est dégradés, et deux piscines (Denoyez et Georges-Vallerey), partagées avec d'autres arrondissements. L'offre est donc loin d'être satisfaisante et n'atteint pas le taux de service recommandé par le ministère des sports. L'emplacement de la piscine sur le TEP Davout a été retenu afin de rendre cet équipement visible et accessible directement depuis le boulevard Davout très fréquenté. La construction sur la "ceinture verte" a été étudiée mais, cette dernière étant inscrite en zone urbaine verte au Plan local d'Urbanisme (PLU), elle est aujourd'hui techniquement et juridiquement contrainte. Des études ont été réalisées pour reconstituer le TEP sur le toit de la piscine mais cette option n'a pas été poursuivie, notamment en raison de difficultés techniques - nuisances sonores pour les immeubles alentour, incompatibilité avec la toiture en verre dont a besoin la piscine pour bénéficier d'un éclairage naturel - et des coûts supplémentaires induits.

1.2. "Le TEP, c'est un lieu. Ce n'est pas qu'un terrain."

Les participants expliquent **les raisons pour lesquelles ils sont particulièrement attachés au TEP Davout et à son emplacement actuel.**

Pour la majorité, **cet espace est un véritable lieu de vie.** Il représente davantage qu'un terrain de football et de basket. : "*c'est la maison des jeunes et des familles ici*". Certains usagers du TEP ont développé un lien d'attachement fort et intime avec ce lieu car ils y ont grandi, y ont développé des amitiés et parfois plus : "*certains ont trouvé leur femmes sur ce terrain !*"

Ce terrain, dont l'occupation peut parfois attendre 80 à 100 personnes, est très fréquenté par les associations et les habitants de tout âge : "*c'est un terrain sur-utilisé. Venez un dimanche, vous comprendrez tout de suite.*" Pour les participants, le TEP dans sa version définitive devra être en capacité d'accueillir un tel public et proposer la même offre de sport : "*il y a plein d'activité ici. On veut tout pareil*" c'est à dire le terrain de foot, le terrain de basket et "*une piste de béton*" pour le roller.

Le TEP ou "la piste" rassemble au-delà des clivages ressentis et vécus entre les différents quartiers (Saint-Blaise, Python-Duvernois, Fougères, Félix Terrier, Square Damien, etc.) : "*c'est une zone tampon. C'est leur domaine*" selon le gardien du TEP. En conséquence, il y règne un climat neutre, apaisé et sécurisant notamment pour les parents qui y amènent leurs enfants pour l'après-midi : "*aujourd'hui, les parents laissent leur enfants seuls ici. Car ils savent que rien n'arrivera et que leur enfants sont en sécurité*". Certains participants notent toutefois que peu d'habitants de Python-Duvernois viennent y jouer. Selon eux, le TEP est le terrain des habitants de Saint-Blaise car il est davantage tourné vers ce quartier.

"Il y a des frontières. Elles sont là où les jeunes traînent." Selon les participants, ces frontières délimitant des territoires sont matérialisées par quelques rues allant de la porte de Montreuil à la porte de Bagnole. Elles évoluent en fonction des trajets et lieux fréquentés par ces jeunes habitant tel ou tel quartiers.

1.3. "Si vous le déplacez ici, vous cassez tout !"

Un scénario d'aménagement de ce secteur du projet a été choisi par la Ville. Il prévoit d'implanter le futur TEP au sud du centre sportif Bagnole réaménagé et ouvert sur la nouvelle rue Louis Lumière et la rue Serpollet.

L'ensemble des participants s'est montré défavorable au scénario présenté : *"si vous le déplacez ici, vous cassez tout !", "vous nous enlevez tout ce qu'on a"*. Ils s'inquiètent du déplacement au nord de la rue Serpollet qui selon eux constitue une frontière entre Python-Duvernois et les autres quartiers du secteur. Cette opération met ainsi en péril le rôle rassembleur de *"la piste"* : *"si vous le mettez ici, il va perdre sa signification. Ce terrain sera pour les gens de Python"* ; *"les petits de Saint-Blaise ne viendront plus"*. *"Vous allez tuer un esprit de quartier."* *"Vous allez créer un ghetto."*

2. Présentation et travail autour de la maquette

2.1. Un nouveau "centre" pour le quartier

Présentation des grands objectifs du projet d'aménagement Python-Duvernois. Hélène Vicq , Caroline Wajsfelner et Michel Seban présentent les grands objectifs du projet aux participants, et en particulier les aménagements qui seront créés autour de la piscine. La rue Serpollet, aujourd'hui sinueuse et étroite, sera redressée et élargie. Après son réaménagement, elle constituera **une nouvelle entrée du quartier**. Elle pourra être prolongée au-delà de Paris en créant **une passerelle pour rejoindre la ville de Bagnole**. Le long de la rue Serpollet réaménagée, seront desservis **de nouveaux espaces et équipements publics** (un square avec des jeux pour enfants, la nouvelle piscine, les terrains de sports du centre Bagnole sans les grilles, le centre d'animation Louis Lumière, etc.) et **des bâtiments d'activités proposant des commerces ou des cafés** en rez-de-chaussée (en remplacement des bâtiments de la rue Duvernois, à l'angle de la rue Serpollet et Louis Lumière, etc.). Le projet souhaite transformer ce secteur en **un centre animé et ouvert à tous**. C'est dans ce nouveau contexte que prendra place le TEP Davout déplacé.

Suite à cette présentation, les participants expliquent avoir compris les objectifs du projet mais affirment avoir encore **des difficultés à se représenter les futurs aménagements du quartier** : *"un café, ici ? Vous voulez en faire le 15^e arrondissement !?"*. Ils n'anticipent pas la manière dont les pratiques des habitants et notamment des plus jeunes évolueront à l'issue des travaux : les aménagements contribueront-ils à supprimer les "ghettos" qui ont été créés ? Dans tous les cas, un participant estime qu'**"il faudra du temps pour que les gens s'habituent aux transformations."** Selon lui, cela nécessitera un accompagnement fort des habitants de la part de la Ville.

2.2. Un alternative à étudier : reconstruire le TEP au sud de la rue Serpollet ?

En premier lieu et pour maintenir le TEP au plus proche de son emplacement actuel, les participants proposent de **reconstruire le terrain le long de la future piscine à la place des immeubles d'activités.**

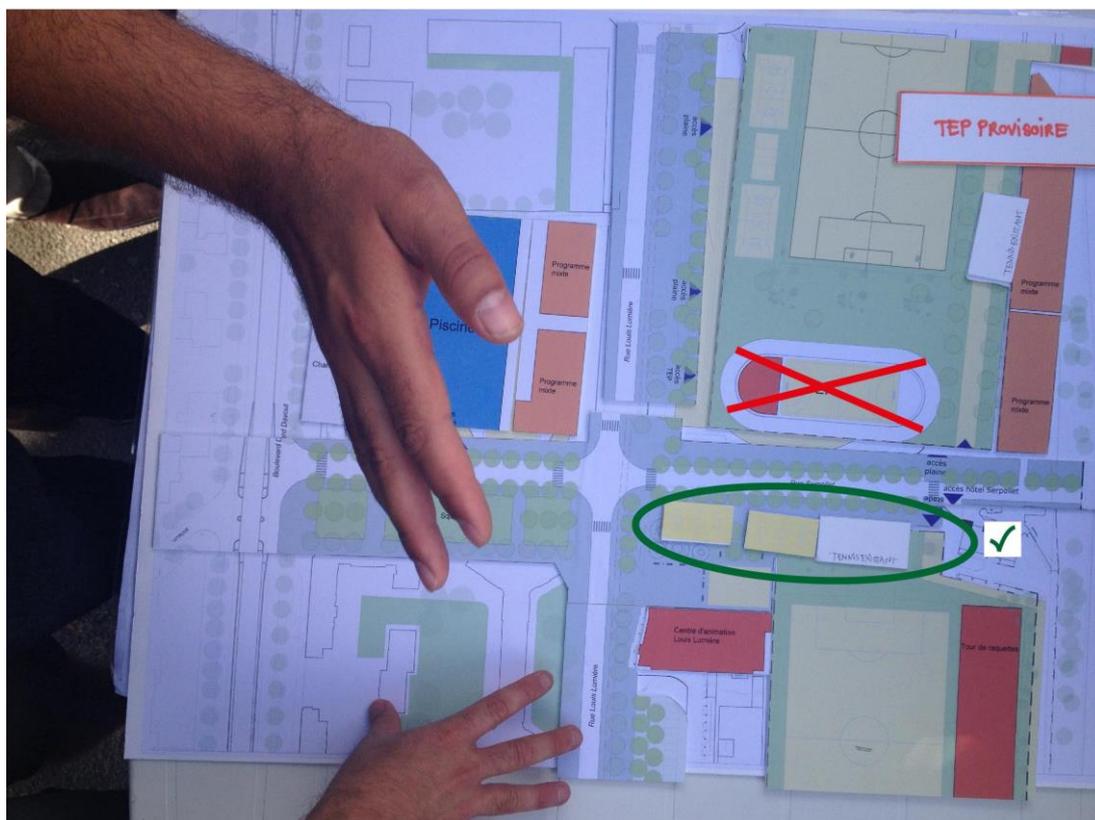
Hélène Vicq répond que **cette option est envisageable si ces deux bâtiments retrouvent un emplacement dans le périmètre du projet.** En effet, elle explique que la vente de ces terrains à un promoteur contribue à générer des recettes pour financer la création et la rénovation des équipements et des espaces publics du projet. Leur perte doit être compensée. Cette piste n'est aujourd'hui pas privilégiée.

Au cours des échanges, les services de la Ville de Paris et Michel SEBAN émettent l'idée de **positionner le futur TEP recomposé au sud de la rue Serpollet** dont la faisabilité technique et financière doit être vérifiée en raison notamment du dénivelé important. Dans cette hypothèse, la configuration actuelle du TEP (soit un terrain de foot et un terrain de basket encerclés par une piste de roller) devrait être modifiée. Il serait notamment envisageable d'aligner dans le sens de leur longueur 2 ou 3 terrains le long de la rue Serpollet.

"**Ici, ce n'est plus Python**". L'ensemble des participants apprécie cette idée. Cette localisation répondrait en partie à leurs attentes de repositionner ce terrain à un emplacement qui profite à l'ensemble des habitants des quartiers alentours et qui ne soit pas enfermé dans une cité. **Le redéploiement du TEP en plusieurs espaces au sud de la rue Serpollet** conviendrait aux participants et à l'association "Plus Loin", sous réserve qu'un local leur soit alloué à proximité directe des terrains et de la piste de roller.

Suite aux remarques et en raison de l'intérêt porté à cette idée par les participants, les services de la Ville effectueront des études pour évaluer la faisabilité technique et financière de cette hypothèse. Ils reviendront présenter les résultats de ce scénario à la rentrée 2015.

➤ Photo de la nouvelle hypothèse travaillée avec les participants autour de la maquette



2.3. Une relocalisation temporaire souhaitée à l'est, le long du chantier de la piscine

Le chantier de la piscine débutera en 2017 pour une durée de deux ans. Le temps des travaux, les services de la Ville s'engage à maintenir dans le quartier une partie des activités proposées par le TEP en lui trouvant un emplacement provisoire. La Mairie souhaite que la localisation temporaire de ce terrain prenne en compte les avis des usagers. Trois hypothèses ont été étudiées pour le moment :

- > sur une petite parcelle à l'ouest du chantier de la piscine*
- > sur une parcelle en longueur à l'est du chantier de la piscine*
- > de l'autre côté de la rue Louis Lumière au sud du centre sportif Bagnolet ouvert sur la rue.*

Les différentes hypothèses ainsi que leurs avantages et inconvénients sont détaillées avec les participants.



Pour l'ensemble des participants, en dépit des contraintes qui seront imposées à l'entreprise (survol de grue interdit au-dessus d'un stade, entrée du chantier nécessairement sur le bd Davout etc...) et des nuisances liées au chantier pour les usagers du TEP, **la seule solution favorable est celle proposant un terrain sur une partie de l'emprise à l'est du chantier de la piscine, sachant que l'emprise pourrait être réduite par rapport à la surface totale de cette troisième bande.** Situé à proximité de l'emplacement actuel, ce terrain temporaire pourrait fonctionner comme une transition douce et accompagner le changement des pratiques induites par le projet à long terme (déménagement de l'autre côté de la rue Louis Lumière). Les contraintes qui pèsent sur cette hypothèse (proximité avec un chantier, 3 mois d'interruption de service, diminution de la taille du terrain) ont été présentées aux participants qui ont tout de même confirmé leur fort intérêt pour cette option.

Cette solution sera étudiée plus en détail par les services de la Ville qui prennent note de l'intérêt porté par les participants pour cette option.

Par ailleurs, si l'hypothèse d'un terrain permanent au sud de la rue Serpollet est validée, les participants proposent d'installer le terrain provisoire à ce même emplacement.